Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété. TRANSPORTÉXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :
La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après : Poids total roulant autorisé: 82t. NOTA: - Mention à inscrire sur le certificat immatriculation: TE POSSIBLE R.322-2. -- Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM501LA IV/..; - Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM501LA V/... Fait à Montlhéry, le 17 Août 2006 Vu et approuvé ; L'ingénieur de l'Industrie Enregistré sous le n° P-2660.06.00 et des Mines Fait à Paris, le 17 Août 2006 Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France Le Chef de la division Automobiles, L.MIS Métrologie et Appareils à Pression. **B.RAPIOR** CERTIFICAT DE CONFORMITE Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions : a°) - que le véhicule livré : en châssis-cabine (voir NOTA 1) (1) en VASP (voir NOTÀ 2) (2) - Dénomination : (D1) - Marque : MERCEDES-BENZ Variantes(1): 328, 36B, 41B, 44B, 46B, 46B Versions (1): 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c (D2) - Type: G32 42m 45m 48m 51m 54m 57m 420 450 480 510 540 570 (D3) - Dénomination commerciale : ACTROS (E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 933 ... 3041L 284555 (F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1): 32000 32000 (F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) : 32000 32000 (F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) : 35500 40000 (3) (J) - Catégorie internationale : N3G (J1) - Genre national (1): CAM - VASP (K) - Numéro de la réception par type : P-2660-06-00 (P1) - cylindrée (cm3): 11946 Variantes(1): 36 .. 265 48 ... 300 (P2) - Puissance nette maximale (KW) (1): 320 (P3) - Source d'énergie : GO (P6) - Puissance administrative (CV): 32 (S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1): 2 - 3 - 6 - 7 - ((U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) (1): 32-36-41-44-46-48 32-36-41-44-46-48 Variantes - latéral vers l'arrière: -89---Ogimler Chrysler F. - latéral vers l'extérieur : 90 - vertical: -86 86 - vertical avec silencieux vertical: 84 85 (U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1350 1350 (V7) - CO² (g/km) (V9) - Classe environnementale:

(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) : Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :

Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA): - jusqu'à 82 tonnes.

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée du'aux seufs de l'aux seufs de l' poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles. R.C.S. Versailles t, du distributeur)

DSF des Yvelines

35131 Pour Peran est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : pour être livré à : (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur) T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

05554

Fait à Rocquencourt, le : 23.11.07 N°d'immatriculation : **DAIMLERCHRYSLER France** (à remplir par la Préfecture)

0555*0651C

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

• soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ; soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

(1): rayer les mentions inutiles

ATTESTATION I	E CARACTERISTIQUES
---------------	---------------------------

ions que le

Nous, soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment	t accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G STUTTGART (R.F.A.) cons	tructeur, certifi
véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :		
Chauffage autonome à combustible liquide:	OMP- NON	(1)
Dispositif antibloqueur de roues:	OUI	
Réservoirs de carburants Emplacement :	DROIT	(2)
	1780-	(2)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2	OUT-NON	(1)
- Marque de ce ralentisseur ::		(2)
- Type de ce ralentisseur :	***************************************	(2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et		
du PTRA (voir Nota du chapitre 2) (tonne) ::	***************************************	(2)
Pneumatiques: Essieux 1 et 2 : 12 R 22,5 - 295/90 R 22,5 - 315/90 R 22,5 - 315	/70 R 22,5 13 R 22,5 385/65 R 22,5 385/55 R 22,5	(1)
	/90 R 22,5 - 315/80 R 22,5 - 315/70 R 22,5 - 13 R 22,5	(1)
Charges maximales techniquement admissibles Essieux 1 et 2 :	7100 Kg - 7500 Kg	(1)
(indiquées sur la plaque constructeur)	10500 Kg	
Suspension de l'essieu moteur : - ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de	la directive 96/53/CE	
Dispositif de protection arrière contre l'encastrement d'origine Mercedes-Benz :	OUI - NON	(1)

Parc de Rooquencou

78153 LE CHESNAY CEDEX